

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : ENVOI DES ECRITS

Les récits seront envoyés sous forme de « pièce jointe » à l'adresse courriel suivante : nathalie.legaye@psppl.be. L'auteur.e indiquera dans son mail son prénom, son nom et son numéro de téléphone. Si l'auteur.e est mineur.e, le récit sera accompagné du document d'autorisation de participation signé par ses parents ou son.sa tuteur.rice (voir article 9).

La clôture des envois est fixée au 28 février 2023 à minuit.

ARTICLE 2 : PRESENTATION DES RECITS

Les textes doivent être originaux, inédits, écrits en français correct.

L'écrit relatera un récit de funérailles qui a marqué l'auteur.e (émotions éprouvées, soutien reçu, évènement insolite).

L'œuvre doit avoir une longueur de 6000 caractères maximum, écrits dans une police « Times New Roman » ou « Arial » avec une taille de « 12 ».

Le récit est écrit au format traitement de texte (en word de préférence – pas de fichier « pdf »).

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

L'appel à l'écriture est ouvert à tous.tes et est gratuit.

ARTICLE 4 : VALIDATION DES ECRITS

Un comité de lecture bienveillant s'assurera que le contenu est conforme aux valeurs « liberté - respect – tolérance » portées par la Commission d'éthique de la PSPPL.

Le Comité de lecture vérifiera si le texte répond aux critères demandés. Le Comité pourra proposer des modifications (ajustements syntaxiques) à l'écrit. Celles-ci devront être validées par l'auteur.e.

Le délai entre l'envoi du texte et la réponse du Comité de lecture variera en fonction du nombre d'écrits reçus.

Les délibérations du Comité de lecture sont confidentielles. Ses décisions sont souveraines et sans appel.

ARTICLE 5 : DROITS D'AUTEUR ET RECOURS

Les manuscrits étant « dématérialisés », ils ne seront pas rendus.

En participant, les candidat.e.s garantissent l'originalité et le caractère inédit de leur récit et, par là-même, garantissent la PSPPL contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne le droit d'auteur.

Les œuvres ne répondant pas au règlement seront écartées sans possibilité de recours.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

Dans l'éventualité de perte, de vol ou de dégradation de l'œuvre envoyée, les organisateurs ne seront pas tenus pour responsables.

ARTICLE 7 : PUBLICATION DES ŒUVRES

Le fait d'envoyer un écrit démontre l'acceptation intégrale de l'auteur.e du présent règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs de publier son texte par tous les moyens traditionnels ou électroniques sans qu'aucune rémunération ne soit due à l'auteur.

L'écrit est signé du prénom et nom de son auteur.e. Cette dernière peut opter pour un pseudonyme ou pour l'anonymat.

ARTICLE 8 : MISE EN LUMIERE DES AUTEUR.E.S

Les auteur.e.s sélectionné.e.s participeront à une séance photos (plusieurs dates seront proposées durant le troisième trimestre 2023). La page de couverture du livre reprendra les photos de tous.les auteur.e.s qui y ont consenti.

Les auteur.e.s seront mis.es en lumière et remercié.e.s lors d'une journée spéciale organisée à l'occasion de l'édition du livre (virtuel ou format papier si les moyens financiers le permettent).

ARTICLE 9 : ACCORD PARENTAL

Les participant.e.s mineur.e.s, devront recueillir l'accord préalable de leurs parents ou de leur tuteur.trice.

Le document d'autorisation ci-après signé par les deux parents ou par le.la tuteur.trice de l'enfant devra être joint au récit au moment de l'envoi.

Autorisation pour mineur

A joindre à l'écrit lors de l'envoi du récit

Je soussigné.e Mme (Nom + Prénom)mère

Je soussigné.e M. Nom + Prénom), père

Je soussigné.e M.Mme Nom + Prénom), tuteur.trice

du.de la mineur.e..... (Nom + Prénom)

auteur.e du récit ayant pour titre

.....
.....

l'autorise(nt) à participer à l'appel à l'écriture « De la Terre à la Plume » organisé par la PSPPL et déclare.nt accepter tous les termes contenus dans le présent règlement.

Je.Nous certifie.ons que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à

Le

..... (signature)

.....(signature)

..... Nom prénom (mère)

.....Nom prénom (père)

.....Signature

..... Nom prénom (tuteur.trice)